



**World Health Organization**  
**Organisation mondiale de la Santé**

CONSEIL EXECUTIF  
Quatre-vingt-dix-neuvième session

Point 6 de l'ordre du jour  
provisoire

EB99/4  
6 décembre 1996

*voir Add.1*

## **Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif**

### **Rapport de la cinquième réunion**

**2 et 3 décembre 1996**

Le présent document résume les discussions qui ont eu lieu à la cinquième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et contient les recommandations du Comité soumises au Conseil exécutif à sa quatre-vingt-dix-neuvième session.

#### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

1. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Président a invité le Directeur général à prendre la parole. Dans son intervention, le Directeur général a souligné l'importance que revêtent les points examinés par le Comité. La situation financière reste une constante préoccupation. Comme l'Assemblée de la Santé l'en a prié, le Secrétariat a présenté un plan financier pour 1996-1997, accompagné d'une explication détaillée de la procédure d'emprunt interne. Le plan a été réexaminé le mois précédent par le Directeur général et ses collègues de haut niveau, et il leur est apparu qu'il constituait la stratégie optimale à suivre pour exécuter le programme de l'Organisation tout en maintenant une situation financière saine. Le Comité est également saisi, aux fins d'un examen préalable, du projet de budget programme pour 1998-1999 qui vient d'être établi. La politique budgétaire, approuvée par l'Assemblée de la Santé, consiste à présenter le programme sur la base d'une croissance zéro en valeur réelle en fournissant, juste avant la session du Conseil exécutif, les dernières données disponibles sur les augmentations de coût, liées notamment au taux de change, auxquelles on peut s'attendre pour le prochain exercice biennal.

2. La liste des participants est jointe en annexe.

#### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour en relevant que les questions relatives à l'utilisation des recettes occasionnelles et aux augmentations estimatives de coût pour le budget programme 1998-1999 seraient examinées à sa sixième réunion en janvier 1997. Le Comité était également saisi d'un autre document concernant la construction d'un nouveau bâtiment du Bureau régional de la Méditerranée orientale.

**Point 3 de l'ordre du jour : Situation financière**

4. Un document lié au document EB99/10 expliquant l'origine et l'utilisation du mécanisme d'emprunt interne a été présenté. Le Comité a noté qu'en vertu des textes applicables les dépenses encourues par l'Organisation et prévues au budget ordinaire pouvaient être financées en attendant la rentrée des contributions par le recours au fonds de roulement ou, si le solde de trésorerie est insuffisant, par l'emprunt interne auprès d'autres ressources de trésorerie de l'Organisation, à l'exclusion des fonds fiduciaires.

5. Le Comité a également noté que les emprunts internes constituaient, en cas de difficulté, un mécanisme précieux et indispensable pour exécuter les programmes sans entraîner une désorganisation et une perte d'efficacité excessives, et qu'ils permettaient de verser les traitements et de payer les créanciers dans les délais prévus. Il a été reconnu que l'emprunt interne était compatible avec le Règlement financier et les Règles de Gestion financière de l'OMS et les exigences relatives au contrôle financier, et qu'il n'engendrait ni dettes, ni coûts supplémentaires, ni pertes pour l'OMS; il s'agissait d'un instrument financier indispensable pour maintenir les programmes de l'Organisation en cas de difficultés liées à la rentrée tardive des contributions. Ces caractéristiques de l'emprunt interne ont été confirmées dans l'avis donné par la société internationale d'audit et de consultants, Arthur Andersen, chargée par le Secrétariat d'examiner les emprunts internes de l'OMS pour 1994-1995. Cet avis a été mis à la disposition des membres du Comité.

6. En ce qui concerne le plan financier pour 1996-1997, il a été noté tout d'abord que, sur les US \$178 millions d'emprunts internes en 1994-1995, près de US \$140 millions avaient déjà été remboursés grâce au règlement des arriérés de contributions. Comme indiqué dans le document EB99/10, dans le passé, la quasi-totalité des arriérés avait été réglée au cours de l'exercice suivant celui pour lequel les contributions étaient dues. Sur la base des indications reçues, en particulier des Membres versant les contributions les plus importantes, on s'attendait à ce qu'il en soit également ainsi en 1996-1997. Le plan financier envisageait donc l'exécution du programme 1996-1997 par l'utilisation de recettes provenant de montants perçus en fonction d'un taux de recouvrement de 85 % au cours de l'exercice, les emprunts internes couvrant une proportion de quelque 12,5 % - équivalant aux contributions dont on prévoyait la rentrée tardive mais, en tout état de cause, avant le 31 décembre 1999. Le solde de 2,5 % dont on ne prévoyait pas le règlement avant cette date ne serait pas considéré comme disponible et le programme pour 1996-1997 devrait en conséquence, et en tant que mesure d'austérité, être réduit d'autant. Le niveau des emprunts internes pour 1996-1997 actuellement prévu était de 12,5 % du budget, contre 22 % pour le budget de 1994-1995.

7. Le document présentait également une proposition tendant à modifier les procédures suivies lorsque l'Organisation est en mesure de rembourser des recettes occasionnelles aux Etats Membres. Il a été proposé d'utiliser ces montants pour compenser des arriérés ou des contributions dus plutôt que comme des montants à valoir sur des contributions ultérieures, comme cela était actuellement le cas.

8. Les membres du Comité se sont félicités des informations détaillées qui avaient été soumises concernant le plan financier, et notamment le mécanisme de l'emprunt interne, et ils ont appuyé les mesures présentées.

9. Au cours du débat, les membres du Comité ont mentionné plusieurs points qu'ils souhaitaient porter à l'attention du Conseil exécutif. La question de l'autorité à octroyer pour le recours à l'emprunt interne a été envisagée, mais le Secrétariat a fait valoir que cette solution se révélerait probablement coûteuse et que l'Organisation disposait de fonds internes suffisamment importants, à la différence de certaines autres institutions du système des Nations Unies contraintes d'emprunter à l'extérieur. Il a été noté que si le fonds de roulement constituait initialement 20 % du budget, il ne représentait plus désormais que 7 % et qu'un rapport du Corps commun d'inspection avait recommandé un niveau de 8,3 %. Il a été suggéré que le Conseil pourrait vouloir examiner le niveau approprié de ce fonds dont le solde ne devrait toutefois jamais se substituer à l'emprunt interne. La possibilité d'un recours plus important au financement extrabudgétaire et d'une participation accrue des organes directeurs a également été évoquée.

10. Plus généralement, il a été noté que, si les aspects financiers étaient importants, la question revêtait sans aucun doute un aspect politique. Les décisions de certains Etats Membres tendant à retarder le règlement de leurs contributions rendaient les organisations internationales plus vulnérables et justifiaient un débat complet aussi bien sur les effets à long terme pour l'avenir de ces organisations que sur les mesures qui pourraient être prises.

Recommandations adressées  
au Conseil exécutif

- 1) **Inviter le Conseil exécutif à prendre note de la situation financière actuelle et du plan financier pour 1996-1997 présenté dans le document EB99/10, avec la procédure d'emprunt interne telle qu'elle est exposée dans le document.**
- 2) **Adopter le projet de résolution contenu au paragraphe 23 du document EB99/10 qui recommande à l'Assemblée de la Santé les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier concernant l'utilisation des recettes occasionnelles à créditer aux comptes des contributions des Membres.**
- 3) **Examiner le niveau du fonds de roulement en vue d'une augmentation éventuelle.**
- 4) **Examiner les questions à plus long terme découlant de situations où les contributions ne sont pas réglées dans les délais prévus, ou ne sont pas réglées du tout, dans le contexte de l'avenir de l'OMS.**

**Point 4 de l'ordre du jour :   Projet de budget programme pour l'exercice 1998-1999  
– Examen préliminaire des aspects financiers**

11. Le Comité était saisi du projet de budget programme pour 1998-1999, tout juste paru. Les membres du Comité ont noté que l'examen de fond du document par le Comité était prévu pour la sixième réunion le 10 janvier 1997, date à laquelle aurait lieu également une réunion conjointe avec le Comité de Développement du Programme. Après une brève présentation de la documentation par le Secrétariat, les membres du Comité ont fait quelques observations préliminaires. Un appui a été exprimé à la réorientation du budget entre 1994-1995 et 1998-1999, de manière à privilégier la lutte intégrée contre la maladie ainsi que la promotion et la protection de la santé. De plus, il a été souligné que la réduction de l'inégalité d'accès aux médicaments était une fonction essentielle de l'OMS. Des questions ont également été posées au sujet du financement de l'"informatique" à l'Organisation; le budget semblait insuffisant pour un aspect aussi crucial de l'efficacité ultérieure de l'OMS. A cet égard, le Secrétariat a indiqué qu'une proposition distincte serait soumise au Conseil exécutif concernant l'utilisation des recettes occasionnelles pour aider à financer le système d'information pour la gestion.

12. Le Comité a également pris note de la diminution prévue des fonds extrabudgétaires et souligné qu'il était important pour le Conseil d'examiner cet aspect des propositions budgétaires en même temps que le projet de budget ordinaire. Il a examiné en particulier l'utilisation des fonds extrabudgétaires et les mesures propres à garantir que les donateurs orientent les fonds vers les secteurs prioritaires fixés pour l'Organisation dans son ensemble. Le Secrétariat a précisé qu'à ce stade les projections quant au financement extrabudgétaire restaient provisoires et que seuls les dons les plus assurés figuraient dans le document. L'expérience antérieure montre que les sommes finalement disponibles au titre du financement extrabudgétaire ont des chances d'être supérieures aux projections. Il a été noté que, même si, d'une façon générale, le budget ordinaire accusait une légère diminution sur le plan des dépenses administratives, le coût des services de personnel avait augmenté.

Il a été précisé que des coupes avaient été opérées dans de nombreux services administratifs en 1996 pour tenir compte des restrictions budgétaires, mais qu'il était apparu nécessaire de maintenir les services de personnel pour pouvoir faire face aux conséquences, du point de vue des effectifs, de la diminution du budget. La question serait examinée une fois approuvée la nouvelle politique en matière de personnel, qui devait être analysée ultérieurement par le Comité. Il a d'autre part été noté que les dépenses administratives au titre des "ressources extrabudgétaires" avaient augmenté; elles sont financées par les prélèvements effectués au titre des "dépenses d'appui aux programmes" sur les contributions extrabudgétaires et concernent l'administration de programmes financés par des ressources extrabudgétaires. Ces activités restent en grande partie subventionnées par le budget ordinaire.

13. Les augmentations de coût approuvées pour 1998-1999 seront un élément essentiel de la détermination du budget d'ensemble de l'OMS. Tout en notant que la question serait examinée dans sa totalité à la prochaine réunion du Comité et à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil exécutif en janvier 1997, un observateur s'est demandé si certains Etats Membres étaient désireux ou capables de faire face à un budget d'un montant supérieur, voire même au présent niveau du budget. D'un autre côté, peut-être faudrait-il revoir le barème des contributions de manière à réduire la part du principal contributeur. Les membres du Comité ont noté que le Conseil et l'Assemblée de la Santé auraient à examiner la question de savoir si le budget devait rester en 1998-1999 au même niveau nominal qu'en 1996-1997 ou bien s'il devait être fixé à un niveau supérieur ou inférieur. Le Directeur général a fait savoir que, dans la mesure où des augmentations légitimes de coût n'étaient pas approuvées, il faudrait procéder à des réductions dans les programmes, réductions dont l'impact serait le plus marqué au niveau des pays et des Régions étant donné l'inflation qui y était prévue. Comme pour le point précédent, le Comité a estimé que les Etats Membres devaient situer ces questions dans une perspective à plus long terme pour garantir une situation budgétaire plus facile à prévoir pour l'Organisation.

14. Le Comité devait formuler ses recommandations au Conseil après sa réunion du 10 janvier 1997 mais, entre-temps, il a invité le Conseil à prendre note de ses observations et des questions soulevées.

**Point 5 de l'ordre du jour : Réforme de l'OMS – Examen de questions en suspens dans le domaine administratif, budgétaire et financier**

15. Le Comité était saisi du document EB99/16 relatif à la politique et aux pratiques en matière de personnel. Le Secrétariat a précisé que, pour donner suite à la demande de la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, les travaux avaient progressé vers la mise au point et l'application d'une nouvelle politique en matière de personnel. Le document, où il est fait rapport sur les travaux en cours, expose un projet d'énoncé de la politique du personnel. Les questions essentielles évoquées dans le document concernent les besoins futurs en personnel de l'Organisation, notamment la question du personnel permanent et non permanent, les dispositions contractuelles le concernant, les compétences qui seront demandées au personnel de l'OMS au XXI<sup>e</sup> siècle et, enfin, la meilleure reconnaissance du travail d'équipe. C'était la première fois qu'était préparé un projet d'énoncé de politique de ce type, et le Comité tout comme le Conseil étaient invités à prendre note des progrès réalisés et à formuler des observations.

16. Les membres du Comité se sont félicités de l'initiative, dont ils ont souligné l'importance pour l'orientation ultérieure des activités de l'OMS. La question des contrats de carrière et des contrats de plus brève durée est également à l'étude dans les Etats Membres et revêt un caractère fondamental. Une question a été soulevée quant à l'"équilibre" entre la compétence du personnel et la nécessité de préserver la représentation géographique. En réponse à cette question, il a été souligné que ce point était traité par l'article 35 de la Constitution ainsi que par le Règlement du Personnel, où il est dit que la considération primordiale est de veiller à ce que l'efficacité, la compétence et l'intégrité soient assurées au plus haut degré. Le Comité a d'autre part examiné les avantages financiers et autres que présentait le recrutement de nationaux pour épauler les projets de l'OMS, ainsi que la répartition des effectifs de personnel entre les divers lieux d'affectation de l'Organisation.

Recommandation adressée  
au Conseil exécutif

- 5) Prendre note avec satisfaction des travaux en cours sur la politique en matière de personnel et demander instamment qu'ils soient rapidement achevés et que les mesures soient appliquées.

**Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions administratives à examiner à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil exécutif**

**a) Autres questions financières**

17. Le Comité a examiné le document EB99/9 sur la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes relatives à l'exercice 1994-1995. En réponse aux questions posées, il a été expliqué que l'OMS appliquerait en 1996-1997 les normes communes de comptabilité du système des Nations Unies, mais que les normes appliquées en 1994-1995 et lors des exercices précédents étaient aussi rigoureuses. Au sujet des observations du Commissaire aux Comptes qui a demandé que soient apportées certaines améliorations au processus de sélection des boursiers aux niveaux des Régions et des pays, le Comité a noté qu'un rapport sur l'évaluation du programme de bourses d'études de l'OMS serait soumis au Conseil, en janvier 1997, sous un point distinct de son ordre du jour. Une question a également été posée sur le renforcement du Bureau de la Vérification intérieure des Comptes. Le Secrétariat a expliqué qu'une circulaire d'information sur la révision du mandat de ce Bureau allait être distribuée et serait communiquée aux membres du Conseil.

Recommandations adressées  
au Conseil exécutif

- 6) Prendre note des informations contenues dans le document.  
7) Faire le point des progrès concernant la sélection des boursiers lors de l'examen du point 13 de l'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif.

18. Le Comité a également examiné les amendements proposés aux Règles de Gestion financière à la suite d'une décision de l'Assemblée de la Santé (résolution WHA48.21) sur la refonte du fonds de roulement.

Recommandation adressée  
au Conseil exécutif

- 8) Adopter le projet de résolution contenu dans le paragraphe 2 du document EB99/11.

**b) Questions relatives au personnel**

19. Le document EB99/33 sur la représentation géographique du personnel international a été présenté. Il a été expliqué que la formule précédemment approuvée par l'Assemblée de la Santé pour le calcul des fourchettes souhaitables avait été maintenue, mais qu'il était proposé de ramener de 1600 à 1450 le nombre des postes à prendre en compte à la suite de la réduction du nombre des postes permanents à l'Organisation.

20. En réponse à une question, il a été noté que les 60 % fixés pour le recrutement de ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés n'avaient pas été atteints, mais que le pourcentage atteint était néanmoins de 56 %. Il a également été expliqué que le facteur "contribution" était calculé sur la base du montant officiel de la contribution et non des sommes effectivement perçues.

Recommandation adressée  
au Conseil exécutif

- 9) Adopter la résolution contenue dans le paragraphe 20 du document EB99/33.

21. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport contenu dans le document EB99/34 sur l'emploi et la participation des femmes à l'OMS. Ce rapport fait le point des progrès accomplis tant pour la mise en oeuvre des recommandations du système des Nations Unies que pour les initiatives de l'OMS dans ce domaine.

**c) Autres points**

22. Le Comité était saisi de deux documents sur le fonds immobilier. Le premier (document EBABFC5/2 – maintenant mis à jour et distribué sous la cote EB99/12 Add.1) concerne le déménagement du Bureau régional de la Méditerranée orientale d’Alexandrie au Caire. Le Comité a été informé que l’Assemblée de la Santé ayant approuvé en 1995 le principe de ce déménagement, le Conseil allait être saisi d’une analyse financière d’après laquelle un montant de l’ordre de US \$9 890 000 devra être prévu pour la construction du nouveau bâtiment du Bureau régional au Caire sur le terrain donné par le Gouvernement égyptien. Ce dernier s’est par ailleurs engagé à fournir pour ce projet un montant d’environ US \$300 000.

23. En réponse aux questions posées, il a été expliqué que le fonds immobilier était financé selon les besoins et les disponibilités par le compte pour les recettes occasionnelles, sur décision de l’Assemblée de la Santé. Un document indiquant la situation du compte pour les recettes occasionnelles à la fin de 1996 et ses utilisations prévues sera présenté au Conseil.

24. Les membres du Comité ont déclaré approuver la construction du nouveau bâtiment conformément aux indications données dans le document. Il a été indiqué que, si une décision n’était pas prise rapidement, les coûts risqueraient d’augmenter et que l’offre du Gouvernement égyptien pourrait aussi être retirée.

Recommandation adressée  
au Conseil exécutif

**10) Adopter le projet de résolution contenu dans le document  
EB99/12 Add.1.**

25. Le Comité a également examiné l’état des autres projets actuellement financés par le fonds immobilier ainsi que d’autres propositions présentées dans le document EB99/12. Il a pris note des travaux d’entretien requis au Bureau régional de l’Afrique et les a approuvés. Le coût total sera de US \$1,6 million; le solde disponible du fonds immobilier étant de US \$800 000, un montant supplémentaire de US \$800 000 devra être affecté à cette fin au titre du compte pour les recettes occasionnelles.

Recommandation adressée  
au Conseil exécutif

**11) Adopter le projet de résolution contenu dans le document  
EB99/12.**

**Point 7 de l’ordre du jour : Autres questions**

26. La prochaine réunion du Comité a été fixée au vendredi 10 janvier 1997, au Siège de l’OMS.

**CLOTURE DE LA REUNION**

27. Le Président a remercié les membres du Comité, le Directeur général et les autres membres du Secrétariat de leur participation et de leur soutien.

## ANNEXE

## LISTE DES PARTICIPANTS

**Membres, suppléants et conseillers**

Professeur A. Aberkane (membre, Président)

Dr A. R. S. Al-Muhailan (membre)

Professeur J.-F. Girard (membre)  
Dr Maguy Jeanfrançois (suppléant)

Dr Y. S. Shin (membre)

Dr B. Wasisto (membre)  
Mlle D. Moehario (conseiller)

Professeur A. Badran (suppléant du Professeur I. Sallam)  
Dr A. El Etr (conseiller)

M. L. De Sousa (suppléant du Dr J. C. Seixas)

= = =



**World Health Organization**  
**Organisation mondiale de la Santé**

CONSEIL EXECUTIF  
Quatre-vingt-dix-neuvième session

Point 6 de l'ordre du jour  
provisoire

**EB99/4 Add.1**  
10 janvier 1997

## **Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif**

### **Rapport de la sixième réunion**

**10 janvier 1997**

Le présent document résume les débats de la sixième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et en donne les recommandations à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil exécutif.

#### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

1. Le Président a accueilli les participants à la sixième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances (ABFC).
2. La liste des participants figure en annexe.

#### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document EBABFC6/1 et noté que certains points en seraient examinés plus tard dans la matinée, lors d'une réunion conjointe avec le Comité de Développement du Programme (PDC).

#### **Point 3 de l'ordre du jour : Projet de budget programme pour l'exercice 1998-1999**

##### **Point 3.1 de l'ordre du jour : Examen général**

4. Cette question a été examinée lors de la cinquième réunion du Comité (document EB99/4) et ultérieurement lors d'une session conjointe avec le Comité de Développement du Programme (PDC). Les conclusions des deux Comités figurent dans le rapport du PDC (document EB99/3).

### **Point 3.2 de l'ordre du jour : Examen financier**

5. Le Comité a tout d'abord examiné les documents EB99/5 et EB99/5 Add.1 relatifs à l'utilisation des recettes occasionnelles qui devraient être disponibles fin 1996. Il a noté que le Directeur général propose de prélever sur les fonds disponibles un montant de US \$6,1 millions afin d'achever le financement du système d'information pour la gestion, un montant de US \$10,7 millions à virer au fonds immobilier et un montant de US \$10,8 millions pour le financement partiel du budget ordinaire 1998-1999.

6. Le Comité a noté qu'il avait d'ores et déjà accepté lors de sa cinquième réunion (EB99/4, paragraphes 22 à 25) la proposition de virer les recettes occasionnelles au fonds immobilier. En ce qui concerne la proposition de financement du système d'information pour la gestion, le Comité, compte tenu d'un certain nombre de points qui ont été soulevés au sujet du calendrier de financement et des prélèvements effectués sur le budget ordinaire, a demandé que lui soient fournis des éclaircissements sur la manière dont on se propose d'étaler ces dépenses au cours des quatre prochaines années jusqu'en l'an 2000, avec la ventilation des fonds sur lesquels elles seraient imputées. Il a insisté sur la nécessité, pour l'Organisation, de recourir le plus possible à l'informatique dans tous les domaines de son activité.

7. En ce qui concerne l'alimentation du budget ordinaire par les recettes occasionnelles, on a expliqué qu'environ 90 % des fonds disponibles seraient alloués à ceux des Membres qui, s'étant acquittés sans délai de leur contribution, peuvent prétendre à bénéficier du plan d'incitation.

8. Le Comité a ensuite examiné le document EB99/6 qui indique, dans leurs grandes lignes, les propositions d'augmentation de coût pour le budget 1998-1999. Le Comité a noté que l'augmentation générale nécessaire au maintien d'une croissance zéro en termes réels était de 2 %. Après quelques discussions, au cours desquelles a été soulevé le point de savoir quel serait l'impact d'un paiement partiel par les principaux contributeurs, le Comité a approuvé la proposition qui figure dans le document.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Questions financières**

#### **Point 4.1 de l'ordre du jour : Etat du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution**

9. Le Comité a passé en revue les documents EB99/7 et EB99/8. Il a pris note de la résolution soumise à l'examen du Conseil exécutif et qui figure dans le document EB99/7. En ce qui concerne les Membres redevables d'arriérés dans une mesure susceptible de justifier la perte du droit de vote, le Comité a noté que le Conseil exécutif avait normalement pour habitude de le charger d'examiner cette question en son nom lors de sa réunion de mai et d'adresser à l'Assemblée toute recommandation qu'il jugerait pertinente. Le Comité a invité le Secrétariat à étudier la possibilité, pour l'Iraq, d'effectuer des paiements sur les fonds que les nouvelles dispositions relatives à la vente de pétrole lui permettraient de se procurer.

#### **Point 4.2 de l'ordre du jour : Transfert de fonds au compte spécial pour les désastres et catastrophes naturelles du fonds bénévole pour la promotion de la santé**

10. Le Comité a accepté la proposition de virer le principal de US \$100 000 du fonds spécial du Conseil exécutif au compte spécial pour les désastres et catastrophes naturelles du fonds bénévole pour la promotion de la santé. Il a demandé d'entreprendre une étude afin de faire en sorte qu'à l'avenir ces fonds ne restent pas inutilisés pendant des périodes aussi longues.

**Point 5 de l'ordre du jour : Situation financière de l'Organisation**

11. La question a été examinée lors de la cinquième réunion du Comité (document EB99/4) et ultérieurement lors d'une séance conjointe avec le Comité de Développement du Programme. Les conclusions des deux Comités figurent dans le rapport du PDC (document EB99/3).

**Point 6 de l'ordre du jour : Réformes à l'OMS : Comités du Conseil exécutif**

12. Cette question a été examinée lors d'une séance conjointe avec le Comité de Développement du Programme (PDC) et les conclusions des deux Comités figurent dans le rapport du PDC (document EB99/3).

**CLOTURE**

13. La prochaine réunion du Comité est prévue pour le vendredi 2 mai 1997 au Siège de l'OMS.

ANNEXE

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**Membres, suppléants et conseillers**

Professeur A. Aberkane (membre, Président)

Dr A. Badran (suppléant du Professeur I. Sallam)

Mme A. El Etr (conseiller)

Professeur J.-F. Girard (membre)

Dr Y.-S. Shin (membre)

M. L. De Sousa (suppléant du Dr J. C. Seixas)

Dr B. Wasisto (membre)

Mlle D. Murhario (conseiller)

= = =